



Extrait du registre des décisions du Conseil Municipal jeudi 29 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le **06 NOV. 2025**
ID : 031-213100662-20251029-DEL2025076-DE

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 29 octobre 2025, à la Mairie de Bessières, sous la présidence de Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le mercredi 24 octobre 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.
Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean Charles CONTE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Bernard BERINGUIER - Madame Mylène MONCERET - Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aâli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Monsieur Benoit MUNOZ à Monsieur Bernard BERINGUIER

Absents :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, , Élisabeth CORDEIRO

Secrétaire de séance :

Madame Christel RIVIERE

- Composition légale du conseil municipal : 27.
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 3

2025 – 076 - ASSOCIATIONS : Demande d'autorisation de travaux par une association sur un bâtiment communal

Rapporteur : Monsieur le maire

ADOPTE				
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle que l'association, les Restos du cœur, domiciliée 192 rue du Pastellié à Bessières, assure depuis des années une mission d'intérêt général en venant en aide aux personnes en situation de difficulté, notamment par la distribution alimentaire, l'accompagnement social et diverses actions de solidarité.

Afin d'améliorer l'accueil des bénéficiaires et les conditions de fonctionnement de ses activités, l'association a sollicité l'autorisation de réaliser à ses frais, et à titre gratuit pour la Commune, des travaux d'aménagement et d'amélioration dans le bâtiment communal mis à sa disposition. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, toute modification apportée à un bien appartenant à la commune doit être autorisée par délibération du Conseil municipal et encadrée juridiquement. À cet effet, un projet de convention d'autorisation de travaux à titre gratuit, fixant les conditions de réalisation et les garanties offertes à la collectivité, a été élaboré et est annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et suivants,
Vu la demande formulée par l'association les Restos du Cœur,
Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Vu l'intérêt que présente cette initiative pour la valorisation du bâtiment et pour le développement des activités de l'association au service des habitants,

Considérant que ces travaux, bien que réalisés gratuitement et aux frais exclusifs de l'association, constituent une modification d'un bien communal nécessitant l'autorisation préalable de la commune,

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ✓ **AUTORISE** l'association des restos du Coeur à réaliser, à ses frais exclusifs et sous sa responsabilité, les travaux décrits dans la convention annexée, dans le bâtiment communal situé 192 rue du Pastellié 31660 Bessières,
- ✓ **APPROUVE** la convention d'autorisation de travaux à titre gratuit conclue entre la commune et l'association, annexée à la présente délibération,
- ✓ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant pour l'application de la présente délibération et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant,
- ✓ **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire,

Cédric MAUREL

